

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** VALTRON® AD3831-BR
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Durcisseur
- **Producteur / Fournisseur:**
N. Bucher AG
Pfadackerstraße 9
CH-8957 Spreitenbach
Suisse
Tel.: ++41-56 418 19 90
Fax: ++41-56 418 19 99
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** *sdb@csb-online.de*
- **Service chargé des renseignements :** Service Commercial
- **Renseignements en cas d'urgence :** Voir ci-dessus ou le centre prochain d'information toxicologique

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Système de classification :**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Xn, Xi; R 22-36/38	25-50%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Xi; R 10-36	< 2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales:**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
Ne pas laisser les personnes sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: VALTRON® AD3831-BR

(suite de la page 1)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Oxydes nitriques (NOx)
Aldéhydes
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: VALTRON® AD3831-BR

(suite de la page 2)

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- **Protection des mains :**
Gants étanches
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Gants en néoprène
Eloigner immédiatement les gants contaminés par le produit.
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants en néoprène
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: VALTRON® AD3831-BR

(suite de la page 3)

· Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	d'après des oeufs pourris (mercaptan)

· Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé

· Point d'éclair: > 100°C

· Auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Densité: 1,13 g/cm³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· Substances à éviter :

Fortes agents d'oxydation

Acides

Alcalis

· Réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

· Produits de décomposition dangereux :
Oxydes nitriques (NO_x)Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Aldéhydes

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Oral	LD50	1200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1280 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau : Irrite la peau

· des yeux : Effet d'irritation

· Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: VALTRON® AD3831-BR

(suite de la page 4)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** LC50/EC50/IC50: > 100 mg/l
- **Indications générales :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):**
- **Classe IMDG/GGVmer:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 9
- **No ID UN:** 3334
- **Label:** 9
- **Désignation technique exacte:** AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.
(Pentaerythritol polypropoxylate with Thioglycerol)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

(suite page 6)

*

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: VALTRON® AD3831-BR

(suite de la page 5)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

· **Phrases R :**

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· **Phrases S :**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

37 Porter des gants appropriés.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Objet: Révision

Dans cette fiche de données de sécurité il y a des changements importants par rapport à la version précédente.

Les chapitres affectés par ces changements sont marqués par un astérisque „*“ devant le nombre du chapitre.

· **Phrases R importantes:**

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.

10 Inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irritant pour les yeux.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· **Service établissant la fiche technique :**

C.S.B. GmbH Téléphone: +49-2151-652086-0

Parkstrasse 29 Téléfax: +49-2151-652086-9

D-47829 Krefeld

Allemagne

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**